

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ÎLES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE À SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . . 0 fr. 40 cent.  
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

## CALENDRIER

Jeudi 15. S. Mesm. D. Q.

V. 16. S <sup>e</sup> Adélaïde.	L. 19. S <sup>e</sup> Timothé.
S. 17. S <sup>e</sup> Olympipade.	M. 20. S <sup>e</sup> Philogon.
D. 18. S <sup>e</sup> Gatien.	M. 21. S <sup>e</sup> Thomas.

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS. . . . .	4
UN NUMÉRO. . . . .	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

## PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ portant émission de traîles en remboursement d'avances au service marine.

Saint-Pierre, le 12 décembre 1870.

Nous, Colonel-Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'ordonnance du 13 mai 1838;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le mois de novembre 1870, que la caisse coloniale a avancé au service marine, pour le compte de l'exercice 1870, une somme de *vingt-sept mille dix-sept francs trente cinq centimes*, qu'il est nécessaire de lui rembourser;

Sur la proposition de l'ordonnateur;

## AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1<sup>e</sup>. Le Trésorier-Pyeur de la colonie est autorisé à tirer pour le compte de l'Agent comptable des traîtes de la marine, à Paris, des traîtes à 30 jours de vue, jusqu'à concurrence de la somme de *vingt-sept mille dix-sept francs trente cinq centimes*, à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service marine pendant le mois de novembre 1870, au compte de l'exercice 1870, et qui se répartissent de la manière suivante ; savoir :

Chapitre 4. . . . .	67 fr. 22
— 5. . . . .	3,223 67
— 6. . . . .	145 50
— 7. . . . .	30 07
— 8. . . . .	8,749 44
— 9. . . . .	5,472 06
— 10. . . . .	112 52
— 11. . . . .	6,205 16
— 12. . . . .	80 51
— 13. . . . .	2,931 20
Total. . . . .	27,017 fr. 35

Art. 2. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 12 décembre 1870.

V. CREN.

Par le Commandant :

L'ordonnateur, p.i.,  
D'HEUREUX.

## AVIS.

Le 18 du courant, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé d'urgence par le Commissaire de l'inscription maritime et avec l'autorisation de M. l'ordonnateur, à la vente et adjudication, au plus offrant et dernier

enchérisseur, du navire naufragé le *Chabuco*, et de ses agrès, apparaux et objets d'armement.

Les dits objets seront vendus sur le quai de l'Armée d'Italie, dans l'état où ils se trouveront à la livraison, sans que les acquéreurs puissent prétendre aucune diminution du prix de leur adjudication, attendu la faculté accordée de tout visiter avant la vente.

Les adjudicataires seront tenus de payer, avant la livraison le montant de l'adjudication, entre les mains du Trésorier des Invalides.

Saint-Pierre, le 13 décembre 1870.  
*Le Commissaire de l'Inscription maritime,*  
 ED. LITTAUÉ.

Approuvé :  
*L'ordonnateur p.i.*  
 D'HEUREUX.

Le Président du Conseil d'appel a fixé au mardi 20 décembre présent mois, à midi, la réunion du Tribunal criminel des îles Saint-Pierre et Miquelon, séant à Saint-Pierre.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Le 25 novembre dernier, deux vaches noyées ont été trouvées échouées à Langlade au lieu dit le Grand C. Le même jour, une grande quantité de pommes de terre étaient jetées à la côte au petit Barachois.

Ces épaves paraissent provenir de la cargaison d'un navire anglais qui a dû périr aux environs de l'île, et l'état de putréfaction des animaux échoués permet de faire remonter à dix ou douze jours auparavant l'époque du naufrage, qu'on suppose avoir eu lieu sur le rocher *les Veaux-Marins*.

## UNE DAME CAPITAINE DE FRANS-TIREURS

On écrit de Saint-Dié (Vosges), à l'*Indépendant du Turn*: « La compagnie des francs-tireurs du Jura doit marcher partout de concert avec celle de L... petite ville de l'arrondissement de Neufchâteau, qui est très-bien composée. Les deux réunies forment de 140 à 150 hommes, qui ont le projet de se tenir à couvert sous les bois pour harceler l'ennemi dans ces passages et arrêter ses convois.

« Ce qui fait augurer du succès de cette réunion, c'est que la compagnie de L... est conduite et guidée réellement par un lieutenant dont l'histoire est singulière, et avec lequel j'ai passé deux heures chez un ami où il était logé. Nous ne pouvons nous arracher

à ses conversations remplies d'instruction et d'enthousiasme. Il est déjà, à l'âge de trente ans, fort expérimenté de la guerre.

« Il faut de la prudence, qui doit se joindre à l'audace, surtout quand on a un ennemi aussi habile et aussi supérieur en nombre qu'est le nôtre. »

Or, ce jeune lieutenant est une femme.

C'est la directrice des postes de L..., où elle est fort aimée et très-estimée. Auparavant, se trouvant institutrice en Pologne, le concours de circonstances bizarres et le dévouement à la princesse chez laquelle elle se trouvait, l'ont amenée à jouer un rôle actif dans la guerre de l'insurrection, sans que son sexe ait jamais été soupçonné. Elle était devenue capitaine de uhlans.

« Au retour, elle a séjourné en Allemagne dont elle connaît très-bien la langue. »

« Quand on est parti de L..., dernièrement, le maire comme capitaine, elle a pensé que, ne laissant aucune famille derrière, elle devait utiliser son aptitude et son expérience dans le danger où se trouve son pays, et quoique n'ayant jamais fait la guerre à cheval elle s'est mise à la tête des francs-tireurs, qui la respectent beaucoup et ont très-grande confiance en elle. Très-pieuse, elle ferait aussi le chirurgien et l'aumônier de la petite troupe. Elle est armée d'une trousse pour les premiers soins à donner aux blessés et d'un crucifix pour les mourants, en même temps que du fusil et du revolver.

C'est une étrange et attachante individualité.

Il est fortement question d'une application redoutable pour l'ennemi d'une toute récente découverte de la physique.

Un savant anglais, M. Tyndall, a constaté que l'interposition devant un foyer de lumière et de chaleur, tel que le soleil ou l'arc voltaïque (lumière électrique) d'une solution d'iode dans le sulfure de carbone, éteignait absolument la lumière, tout en laissant passer la chaleur.

Un globe de verre comme celui dont se servent les cordonniers pour concentrer la lumière, étant rempli de cette solution, si l'on place au foyer de cette sorte de lentille de l'amadou ou du fulmi-coton, ces substances prennent feu, bien que plongées dans l'obscurité la plus complète. Cette expérience a été faite l'hiver dernier aux conférences de la Sorbonne.

Or, il paraît avéré qu'un physicien a su disposer une sorte de *miroir ardent électrique*, formé de lentilles à échelons dans le genre de celles des phares, au moyen duquel il concentre, à la distance d'une lieue, les rayons calorifiques d'une batterie de piles voltaï-



ques incandescens, après les avoir isolés de toute radiation lumineuse.

Il peut ainsi, à une lieue de distance, promener sur les fronts des bataillons, à travers les batteries d'artillerie et les convois de munitions, une force incendiaire invisible dans sa source.

C'est le prodige d'Archimède incendant la flotte de Marcellus dans la rade de Syracuse, au moyen de miroirs ardents, mais mille fois plus redoutable dans son renouvellement sous les auspices de la science moderne.

(*Courrier du Havre.*)

#### UNE MAGNIFIQUE LARGESSE.

Il y a quelques jours, dit la *Liberté*, une vieille dame s'est présentée à la société de secours aux blessés.

Cette vieille dame, vêtue modestement d'une robe de laine noire, portait à la main un petit sac de Russie.

— Je viens, dit-elle, apporter une offrande à nos blessés.

— Pour combien dois-je vous inscrire, madame? demanda le trésorier.

La dame, sans répondre, tira de son sac une liasse de billets de banque.

Voici dix mille francs, monsieur, dit-elle; Puis, tirant une autre liasse:

— Veuillez compter, dit-elle encore.

— Veuillez compter, répéta-t-elle à la troisième et à la quatrième liasse.

Puis vinrent des flots d'or. Ce petit sac semblait enchanté. Il en sortit le Pactole. En tout, tranquillement, elle aligna cent seize mille francs sur le bureau du trésorier.

Et comme on la regardait avec un respectueux étonnement:

— Mes deux chers petits-fils sont à l'armée, dit-elle d'une voix basse et un peu tremblante: Quand on a donné tout ce qu'on aime on peut bien donner tout ce qu'on possède.

(*Union des Deux-Villes.*)

**Avis important.** — Voici le modèle d'adresse recommandé pour la sûreté de la transmission des correspondances de France à Saint-Pierre et Miquelon:

Voie d'Angleterre : Par Liverpool et Halifax.	AFFRANCHISSEMENT. Port simple, 80 c. Sans affranc. 90 c.
Monsieur . . . . .	
Aux îles Saint Pierre et Miquelon (Amérique du Nord.)	

On doit éviter de mettre sur la suscription: St-Pierre (*Terre Neuve*) ou St-Pierre tout seul.

Il faut écrire toujours l'adresse comme ci-dessus:

Pour les *imprimés, journaux*, à destination de St-Pierre, l'affranchissement est obligatoire et fixé à 12 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Pour les *papiers d'affaires* (affranch. obligatoire aussi), la taxe est de 60 centimes par 200 grammes ou fraction de 200 grammes.

#### POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Marie-Fraser*, partant pour Sydney, le jeudi 22 du courant prendra une malle pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

On recevra à la Poste le mercredi jusqu'à 6 heures précises du soir, les lettres affranchies en numéraire, au guichet du bureau.

Les lettres pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville jusqu'à 8 heures 3/4, et dans la boîte du bureau de la Poste jusqu'à 9 heures précises.

#### ÉTAT CIVIL.

##### SAINT-PIERRE.

###### NAISSANCE.

6 décembre. — Disnard Marie-Valentin.

9 décembre. — Louet, Jeanne-Marie.

###### DÉCÈS.

30 novembre. — Héudes Alexandre-Joseph, âgé de 13 ans, né en cette île.

5 décembre. — Silhouette Dominique, âgé de dix ans, né en cette île.

6 décembre. — Puyal Martin, marin pêcheur, âgé de 66 ans, né à Urrugne (Basses-Pyrénées).

#### NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

##### PORT DE SAINT-PIERRE

###### BATIMENTS DU COMMERCE.

Décembre. ENTRÉES. VENANT DE

12 Stella-Maris, c. Cassagne, div. march. Bordeaux.

Décembre. SORTIES. ALLANT A

9. Mesange, c. Le Francois, Martinique, avec 74,994 kilog. morue sèche, ch. par MM. Lemoine, V. Lefrançois et J. Clément.

12. Alma, c. Hamon, Guadeloupe, avec 108,618 kilog. morue sèche ch. par MM. Beust père et fils, Cie Glo transatlantique, J. Clément et E. Folquet.

13. Ernest-et-Emile, c. Friout, Halifax, avec 81,725 kilog. morue sèche, 1 lot vieux fer pesant 900 kilog. 1 lot vieux funin pesant 549 kilog. 4 caisses vieux cuivre pesant 650 kilog. 1 caisse pelletterie, ch. par MM. Riotteau et fils, E. Levilly et Cie, P. Beaumamps, J. Adelus et P. Boitard.

#### VENTE SUR LICITATION

PAR

AUTORITÉ DE JUSTICE.

Entre majeurs et mineurs, d'une maison et terrain, situés en cette île, rue des Bains.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de cette colonie, en date du vingt-huit novembre dernier.

Aux requête, poursuite et diligence de dame Cécile Fouchard, ménagère, épouse du s<sup>r</sup>. P<sup>r</sup>e Micault, gendarme demeurant ensemble à Dieppe, de ce dernier dûment autorisée, représentée à Saint-Pierre par M. François Picard, négociant, leur fondé de pouvoirs

En présence de 1<sup>o</sup>. Alexandre-Michel Fouchard, marin, demeurant à Saint-Pierre;

2<sup>o</sup>. Ernest-Célestin Fouchard, marin, demeurant à Saint-Pierre;

3<sup>o</sup>. Dame Joséphine Fouchard, ménagère, épouse du sieur Lazare Seinier, jardinier demeurant ensemble à Saint-Pierre, de ce dernier assitée et autorisée.

4<sup>o</sup>. Dame Louise Fouchard, ménagère, épouse du sieur François Roger, tonnelier, demeurant ensemble à Saint-Pierre, de ce dernier assistée et autorisée.

5<sup>o</sup>. Auguste Fouchard, marin pêcheur, demeurant à Saint-Pierre;

6<sup>o</sup>. Dame Désirée Fouchard, ménagère, épouse du sieur Gallien (Manuel), gendarme, demeurant ensemble à Langlade, de ce dernier dûment autorisé, représentés à Saint-Pierre par le sieur François Roger, leur fondé de pouvoirs.

7<sup>o</sup>. Le dit sieur Gallien, pris en sa qualité de tuteur légal de Joséphine Gallien, sa fille mineure.

Tous les sus-nommés héritiers chacun pour parts égales de Dame Anne Lebuffe et Louis Fouchard, son mari, tous les deux dédédés père et mère ou aïeul et aïeule des comparants.

Il sera procédé le mardi 3 janvier 1871, à une heure de l'après-midi, dans la salle d'audience du Tribunal de première instance et par le ministère du Notaire de la Colonie, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

Une maison et terrain sis à Saint-Pierre, rue des Bains et Gervais, tenant du Nord et du Sud aux dites rues, de l'Est à Tréhel et de l'Ouest à M<sup>me</sup> Laurencin.

Mise à prix fixée par le jugement sus-visé : Quatre mille francs, ci . . . . . 4,000 fr.

L'adjudication de l'immeuble dont la désignation précède aura lieu aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués, conformément aux conditions du cahier des charges déposé en l'Étude du Notaire de la Colonie, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre (*Terre-Neuve*), le 14 décembre 1870.

Le Notaire,

C. SALOMON,

#### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 7 au 13 décembre 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
7	755	752	3	3		S.-E.	5	Ni.	Pluie. C. de vent.
8	755	757	5	5		S.-O.	1	Ni.	Brume.
9	754	753	3	5 8		S.-E.	2	Ni.	Pluie. Brume.
10	751	753	6	6		S.-E.	4	Ni.	Pluie.
11	764	766	4	4 5		E.	4	Ci.-Cu.	
12	767	766	-0 5	-4 5	-3	N.-E.	2	Ni.	
13	765	764	-5	-0 5	-1	E.	1	Ni.	